

santé. La suppression du numerus clausus prend effet dès la prochaine rentrée scolaire

L'accès aux études de santé modifié

C'EST LA GRANDE nouveauté de cette année 2020. La réforme des études de santé entreprise par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, permet la suppression du numerus clausus auquel étaient soumis tous les étudiants pour accéder aux études de médecine en France. La Paces vit sa dernière année à l'université de Caen Normandie. Elle sera remplacée dès la rentrée scolaire prochaine par un système qui se veut plus ouvert et équitable.

« L'idée, c'est que les étudiants pourront s'inscrire dans une licence qui les intéresse et si jamais ça ne fonctionne pas, ils auront un bagage pour poursuivre leurs études en master », détaille Louna Pion, représentante de l'Association nationale des étudiants en médecine de France.

« Il n'y aura plus de voie royale »

Actuellement, après deux échecs en première année commune des études de santé, le système ne prévoit pas d'équivalence pour les étudiants qui se retrouvent éjectés de la filière sans aucun diplôme. C'est ce qui doit changer. Désormais, une offre de dix licences, déjà existantes à l'université, permettra de postuler aux études de médecine en proposant un module Santé optionnel que l'étudiant sélectionnera directement dans le portail Parcoursup.

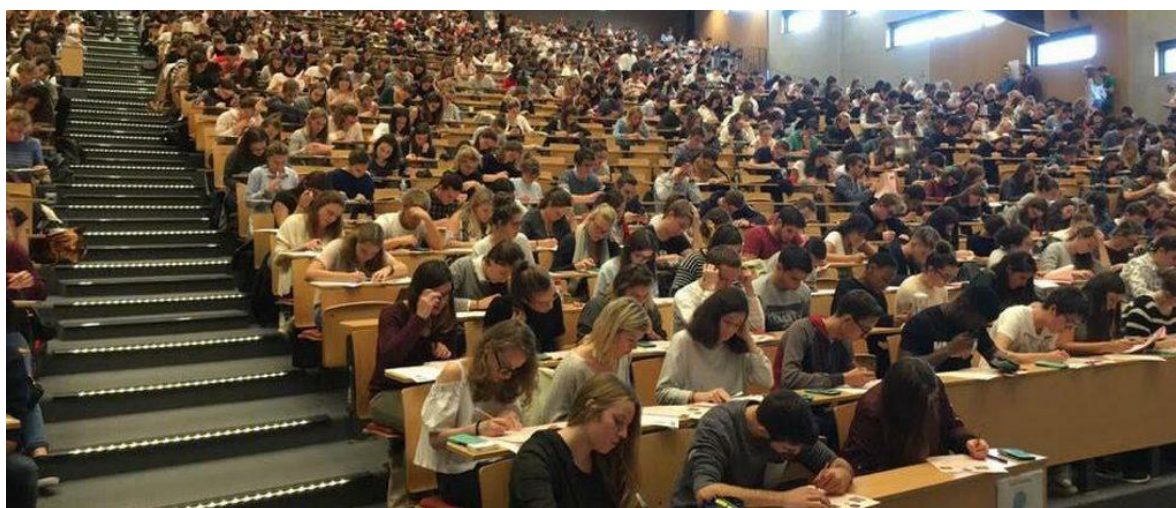
Ce module prévoit un tronc commun d'enseignements regroupant notamment biologie, mathématique et bio statistique à raison de 50 heures par semestre. Les élèves auront toujours deux essais à la différence qu'ils pourront choisir de passer les concours l'année de licence de leur choix.

Les 25 % des meilleurs élèves des licences de sciences de la vie, sciences pour la santé, physique, chimie, informatique, mathématiques, psychologie, Staps, économie et droit accéderont directement à la deuxième année de médecine, maïeutique, odontologie ou pharmacie.

Pour ceux qui n'auront pas été sélectionnés d'emblée, ils pourront passer un oral pour prétendre aux places restantes. « L'évaluation portera sur des compétences transversales comme les qualités humaines et la capacité à devenir médecin, précise Alban Lepailleur, vice-président en charge de la formation à l'université. Il n'y aura plus de voie royale pour accéder aux études de médecine et aucune formation ne sera favorisée par rapport à une autre. »

Le nombre de places est désormais défini par la direction de l'université, en collaboration avec l'agence régionale de santé et en rapport avec les besoins médicaux de la région. L'augmentation du nombre de places n'est pas encore fixée mais il pourrait y avoir jusqu'à cinquante places supplémentaires pour la rentrée 2020 en deuxième année de médecine.

A. A.



La nouvelle formule d'accès aux études de santé va être mise en place à l'université de Caen Normandie, l'une des rares à avoir choisi cette option, dès la rentrée scolaire 2020-2021.